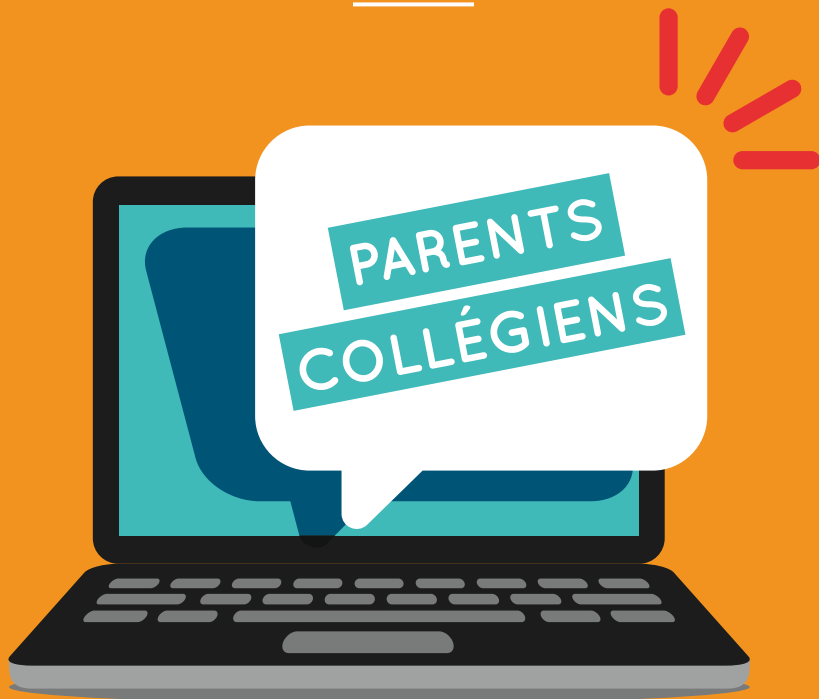


Essonne

LE DÉPARTEMENT

— TERRE D'AVENIRS —

GUIDE PRATIQUE ORDINATEUR PORTABLE



UN ORDINATEUR POUR CHAQUE COLLÉGIEN

Pourquoi le Département confie-t-il un ordinateur aux collégiens rentrant en 6^e ?

Pour chaque collégien, disposer d'un ordinateur personnel est essentiel pour travailler à la maison et au collège dans les meilleures conditions. C'est pourquoi, le Département de l'Essonne souhaite doter chaque élève de 6^e d'un ordinateur portable.

Ainsi, ils pourront gagner en autonomie, développer leur pratique des outils numériques, et avoir un accès facilité aux savoirs et à la citoyenneté.

Grâce à un travail partenarial avec l'Éducation nationale, ce projet contribue à la réussite de tous les élèves.

À qui appartient l'ordinateur ?

L'ordinateur portable est un outil pédagogique et personnel remis à chaque élève pour sa scolarité au collège. L'équipement est prêté au collégien à titre individuel et nominatif, à l'exclusion de ses sœurs et frères au domicile le cas échéant. **Il reste la propriété du Département de l'Essonne le temps de la scolarité en collège.** À la fin de la 3^e, l'équipement sera cédé gratuitement au collégien qui en deviendra propriétaire.

En cas de changement de collège ?

En cas de changement de collège en Essonne, le collégien conserve son ordinateur. Le suivi administratif est assuré par le Département en lien avec les établissements.

En cas de départ du collège vers un autre établissement hors de l'Essonne ou dans un collège privé en Essonne, qui n'est pas sous contrat avec l'État, l'ordinateur doit être rendu. Dans ce cas, vous devez signaler cette situation et restituer immédiatement l'ensemble du matériel auprès du collège.

UN OUTIL NUMÉRIQUE ET PÉDAGOGIQUE

Les ordinateurs distribués sont destinés à un usage éducatif et personnel :

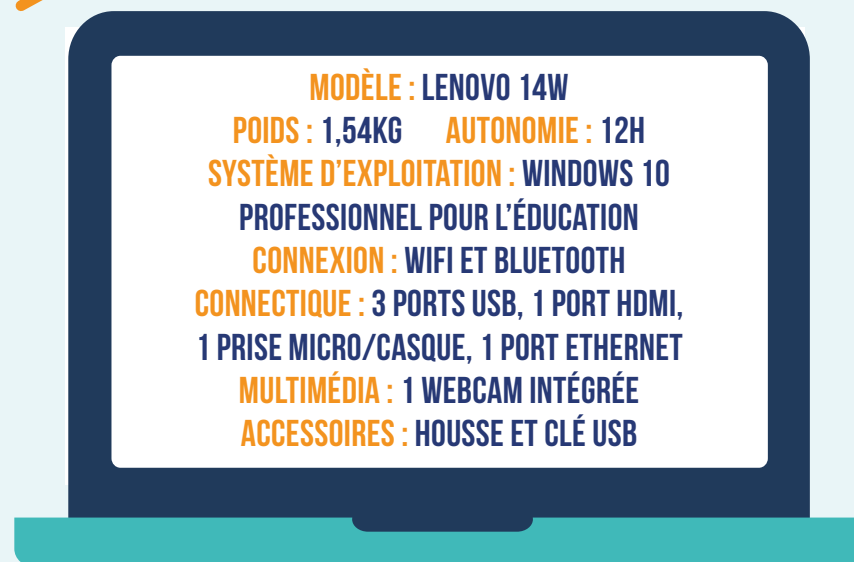
- Accès à des logiciels et des ressources pédagogiques.
- Accès à Internet ; Un monde ouvert sur tous les sujets : actualité, histoire, les arts, le cinéma, les sciences, la cuisine, le sport, la citoyenneté, chacun peut satisfaire sa curiosité.
- Familiarisation et sensibilisation aux bons usages des outils numériques : éducation à la liberté numérique, charte de bonne conduite sur internet, etc.

L'utilisation en classe peut se faire à l'initiative des enseignants qui le souhaitent. Les enseignants en 6^e sont équipés des mêmes ordinateurs.



Avec un accès à l'ENT (Espace numérique de travail), cet ordinateur facilitera également le lien entre vous et les équipes pédagogiques et administratives du collège. Cet espace donne accès aux devoirs, aux notes, au cahier de texte, à une messagerie ou encore à l'agenda du collège. Par ailleurs, certains manuels numériques peuvent être proposés par l'Éducation nationale.

LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ORDINATEUR



LES LOGICIELS ACCESSIBLES

- **Créer des documents bureautiques**
Libre Office
- **Naviguer sur internet**
Microsoft Edge
- **Organiser ses idées**
Freeplane
- **Apprendre le français et l'anglais**
Le Robert & Collins
- **Apprendre les mathématiques**
Geogebra Classis 5
- **Découvrir l'astronomie**
Stellarium
- **Dessiner et retoucher des images**
Paint 3D
- **S'initier à la 3D**
Sweet Home 3D
Google SketchUP - free
- **Enregistrer des sons**
Recording Studio
- **Monter des vidéos**
Windows Movie Maker
Moravi Video Editor Plus
- **S'initier au codage informatique**
Roboprogram
Scratch 3
MBlock 5
- **Consulter des manuels numériques**
BiblioManuels
Educadhoc
LeLivreScolaire
LibManuels

L'ACCÈS À INTERNET

Votre ordinateur
se connectera
automatiquement
au wifi
du collège.



Une navigation internet sécurisée

Internet est une mine d'information mais comporte aussi des dangers, c'est pourquoi il faut rester vigilant ! Pour cela, l'ordinateur portable est équipé d'un dispositif de filtrage de navigation, d'un navigateur Internet unique et sécurisé (Microsoft Edge), et d'un moteur de recherche adapté et sécurisé (Qwant junior) afin de garantir la sécurité des mineurs dans leur exploration du web et des ressources numériques.

Rester vigilant et responsable !

Internet est un formidable outil d'information et de communication permettant d'échanger des idées, des contenus et des fichiers, d'appartenir à un réseau et de créer des liens.

Face à cet outil, il faut cependant rester vigilant et prudent car Internet et les réseaux sociaux sont la cause de nombreux dangers. Il est facile d'être victime de vol d'identité, de cyber-harcèlement ou de cyberdépendance.

Pour vous accompagner dans votre utilisation, voici quelques recommandations à suivre pour se protéger.

Effacer les traces et contrôler ce qui est enregistré

- Se déconnecter des sites sur lesquels on a navigué
- Verrouiller son ordinateur et penser à effacer régulièrement son historique de navigation.
- Utiliser le mode de navigation privée et clôturer manuellement les sessions ouvertes.
- Vérifier les traces : rechercher régulièrement son nom dans un moteur de recherche et s'abonner à une alerte à son nom.
- Installer un module bloqueur de publicités sur son navigateur.
- Ne pas hésiter à refuser les cookies (préférences / sécurité du navigateur).
- Contrôler et supprimer les anciens contenus.

Choisir un pseudo et changer les mots de passe

- Ne pas dévoiler son identité, utiliser des pseudos.
- Utiliser un mot de passe efficace : plus de 8 caractères, sans lien avec son détenteur + majuscules + ponctuation + chiffres.
- Créer plusieurs adresses mail selon les activités en ligne.
- Protéger ses données personnelles et sa vie privée
- Remplir que les champs obligatoires sur les formulaires.
- Ne pas communiquer d'informations personnelles (numéros de téléphone, adresses, photos, vidéos, renseignements financiers) car elles sont archivées par les gestionnaires des sites et pourront être exploitées et détournées par des personnes mal intentionnées.
- Désactiver la géolocalisation sur son smartphone quand on ne s'en sert pas.
- Utiliser un cache-webcam..

Protéger son image, ses idées et celles des autres

- Ne pas publier une photo ou une vidéo sans demander au préalable l'autorisation des personnes qui sont représentées. Partir du principe que tout ce que qui est mis en ligne devient public.
- Partager des idées et des créations en respectant le droit d'auteur.

Liberté d'expression et vie privée

- Ne pas oublier que les propos ne doivent nuire à autrui ou être diffamatoires à l'égard d'une personne ou d'une communauté. Nous sommes responsables de ce que nous disons.
- Éviter de donner des informations trop personnelles sur soi, sa famille et ses amis.

Paramétrer son réseau social (options de confidentialité)

- Limiter la diffusion de ses données personnelles : se demander qui peut voir les contenus, qui peut nous contacter, ce qui peut être diffusé sur Internet et être vu à partir d'un moteur de recherche.
- Il faut ajouter que ses vrais amis, les personnes qu'on connaît vraiment.
- L'ami de son ami n'est pas forcément notre ami. Paramétrer une audience par défaut plutôt stricte pour que seulement nos amis puissent voir nos contenus.
- Penser à désactiver la "reconnaissance faciale" sur les photos publiées sur Facebook.

Plus d'infos sur
les dangers d'Internet
chez les jeunes

violences.essonne.fr



EN PRATIQUE

La protection de l'ordinateur contre les virus informatiques

L'ordinateur est équipé du logiciel antivirus Windows 10 Defender. Ce logiciel se met à jour automatiquement lorsque l'ordinateur se connecte à Internet.

L'ordinateur possède également un filtrage Internet assuré par la solution OLFE0.

Attention:
pour que l'ordinateur reste bien protégé, ne supprimez pas ce logiciel et laissez les mises à jour se terminer normalement.

Que faire en cas d'incident ?

L'ordinateur portable bénéficie d'une garantie de 1 an couvrant les défaillances intervenant dans le cadre d'une utilisation normale. Cette garantie couvre les coûts des pièces et de la main-d'œuvre nécessaires à la remise en état de fonctionnement du système. Les casses, vols, pertes des accessoires (chargeur, housse) ne sont pas pris en charge par cette garantie.

Dans le cadre d'un sinistre, le remplacement du matériel n'est pas un droit acquis et relève de l'examen de chaque situation par le Département de l'Essonne.

Pour faire face à tous les incidents, le Département a mis en place une assistance technique au 01 75 25 40 93

Prix d'un appel local depuis un poste fixe, selon opérateurs.

Les lundis, mardis et jeudis de 16^h à 19^h
Les mercredis de 14^h à 19^h
Les samedis de 9^h à 12^h et de 14^h à 18^h

EN CAS DE PANNE OU DE MAUVAIS FONCTIONNEMENT DE L'ORDINATEUR

- 1 Vérifiez que la batterie est chargée ou que l'ordinateur est correctement branché à l'aide du cordon et du boîtier d'alimentation ; relevez également l'état des voyants lumineux et l'éventuel message d'erreur.
- 2 Si l'incident n'empêche pas l'ordinateur de fonctionner, consultez les supports d'aide à votre disposition (manuel d'utilisateur).
- 3 Si vous n'avez pas résolu le problème, appelez le service d'assistance téléphonique, après avoir noté le numéro de série de votre ordinateur (positionnement de l'étiquette et sur l'étiquette apposée sur la convention).

Le technicien vous indiquera alors la marche à suivre. Si la réparation prend plus de 7 jours, un ordinateur portable de prêt sera confié à l'élève.

Attention : toutes les données sont effacées lorsque le système d'origine est restauré. Pensez à faire régulièrement des sauvegardes des données personnelles sur une clé USB, un support optique type CD/DVD ou un disque dur externe.

EN CAS DE CASSE DE L'ORDINATEUR

- 1 Signalez le problème au service d'assistance téléphonique.
- 2 Le Département vous envoie un courrier détaillant la procédure, accompagné d'un formulaire à remplir.
- 3 Retournez le formulaire rempli au Département, et suivez les consignes indiquées en matière d'assurance.
- 4 La réparation ou le remplacement de l'ordinateur est possible sur décision d'une commission rassemblant le Département et l'Éducation nationale.

EN CAS DE VOL DE L'ORDINATEUR

L'ordinateur est équipé d'un logiciel antivols informatique et d'un marquage spécifique au Département de l'Essonne dans le but de limiter les vols et de réduire sa valeur commerciale de revente. Si l'ordinateur est déclaré volé, un serveur central reçoit l'ordre de rendre le système inutilisable lors de la connexion à internet par l'utilisateur frauduleux. De plus, il est possible d'intégrer un mot de passe à l'ouverture de l'ordinateur et de le protéger ainsi contre le vol ou l'utilisation par des tierces personnes.

En cas de vol de l'ordinateur, quelles que soient les circonstances :

- 1 Signalez le vol au service d'assistance téléphonique, et déposez plainte au commissariat de police ou à la gendarmerie.
- 2 Le Département vous envoie un courrier détaillant la procédure, accompagné d'un formulaire à remplir.
- 3 Retournez le formulaire rempli au Département, et suivez les consignes indiquées en matière d'assurance (la possibilité de souscrire une assurance spécifique étant possible).
- 4 Selon chaque situation, le remplacement de l'ordinateur est possible sur décision d'une commission rassemblant le Département et l'Éducation nationale.

EN CAS DE PERTE DE L'ORDINATEUR










La procédure est la même qu'en cas de vol, sauf le dépôt de plainte.

Attention : nous vous invitons à examiner votre contrat d'assurance habitation et responsabilité civile. Certaines compagnies d'assurance couvrent les risques liés à la perte de l'ordinateur qui vous est confié, d'autres non.

LES BONS
GESTES

Internet réseaux sociaux



-  IL EST INTERDIT DE TÉLÉCHARGER DES MUSIQUES OU DES FILMS SUR LES SITES NON OFFICIELS.
-  NE JAMAIS DONNER SES VRAIES COORDONNÉES SUR INTERNET, MAIS UTILISER TOUJOURS UN PSEUDO OU UN AVATAR.
-  IL EST INTERDIT DE MONTRER LA PHOTO DE QUELQU'UN SANS SON ACCORD, MÊME CELLE D'AMI-E-S.
-  TOUT CE QUI EST POSTÉ PEUT ÊTRE VU PAR TOUT LE MONDE... MÊME SUR UN COMPTE PRIVÉ.
-  IL EST INTERDIT DE DIFFUSER L'IMAGE DE QUELQU'UN EN TRAIN DE SE FAIRE FRAPPER.
-  CE QUI EST POSTÉ SUR INTERNET OU LES RÉSEAUX SOCIAUX PEUT TOUJOURS RESSORTIR, LONGTEMPS APRÈS, MÊME SI L'ON CROIT L'AVOIR SUPPRIMÉ.
-  IL EST INTERDIT DE DÉTENIR L'IMAGE D'UNE PERSONNE DE MOINS DE 18 ANS NUE.
-  SI ON REÇOIT UN FICHER QUI NOUS MET MAL À L'AISE, IL FAUT SE DÉCONNECTER ET EN PARLER !
-  SE MOQUER OU INSULTER QUELQU'UN EST INTERDIT, MÊME EN LIGNE. LES CONSÉQUENCES PEUVENT ÊTRE TRÈS GRAVES.

Plus d'infos sur
les dangers d'Internet
chez les jeunes

violences.essonne.fr

